



MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901

8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS

Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024



MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901

8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS

Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maisons Paysannes de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 avril 2025

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Khadija BOUTKHIL

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan Actif

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		Au 31/12/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	69 698	64 851	4 847	9 898
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 452	1 452		
Autres immobilisations corporelles	38 390	36 328	2 062	891
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 059		12 059	8 875
	TOTAL I	121 599	102 631	18 968
Comptes de liaison				
	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	70 772	32 021	38 750	54 117
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 103		27 103	47 138
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	91 887		91 887	95 163
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	593 989		593 989	540 248
Charges constatées d'avance	11 113		11 113	10 064
	TOTAL III	794 865	32 021	762 843
Frais d'émission des emprunts				
	IV			
Primes de remboursement des obligations				
	V			
Ecarts de conversion actif				
	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	916 463	134 652	781 811	766 394

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 964	3 964
Réserves pour projet de l'entité	551 880	510 500
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	23 461	41 380
	Situation nette	555 843
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL I	579 304
Comptes de liaison	II	555 843
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 600	5 607
	TOTAL IV	5 607
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		35 517
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 612	32 270
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 322	17 610
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 409	14 537
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	95 564	105 009
	TOTAL V	204 943
Ecarts de conversion passif	VI	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	766 394

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	260 343	238 359
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	92 487	93 789
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	76 523	64 448
- dont parrainages	24 667	10 850
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	73 910	68 561
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	133 859	145 766
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	61	11 924
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 092	221
	TOTAL I	638 276
		623 068
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2 975	2 509
Variation de stocks	-702	-5 171
Autres achats et charges externes	460 348	466 016
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	14 306	14 423
Salaires et traitements	87 793	60 590
Charges sociales	24 780	17 219
Dotations aux amortissements et dépréciations	22 194	22 828
Dotations aux provisions	2 992	435
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 325	732
	TOTAL II	617 012
		579 581
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	21 264
		43 486
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 300	1 423
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 463	656
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	3 763
		2 079
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	1
		1
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 763
		2 078
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	25 027
		45 564

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	50	6 501
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	50	6 501
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 616	10 686
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	1 616	10 686
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 566	-4 184
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	642 089	631 648
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	618 628	590 269
EXCEDENT OU DEFICIT	23 461	41 380
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 045 360	789 950
TOTAL	1 045 360	789 950
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 045 360	789 950
TOTAL	1 045 360	789 950

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 781 811 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 23 461 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

L'objet social de l'association Maisons paysannes de France a pour but de :

- sauvegarder les maisons paysannes traditionnelles en favorisant leur entretien et leur restauration selon les conditions propres à chaque région,
- promouvoir une architecture contemporaine de qualité en harmonie avec les sites,
- protéger le cadre naturel et humain des maisons paysannes.

L'association a pour moyens d'actions :

- la publication,
 - édition de revues,
 - conseils et services,
 - conférences et expositions,
- afin de sensibiliser de façon générale l'opinion publique.

L'effectif moyen en 2024 est de 2 non cadres.

L'association MPF est domiciliée au passage des deux sœurs dans le 9ème arrondissement de Paris

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 781 811 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 23 461 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Immobilisations incorporelles | 10 ans, |
| • Matériel et outillage | 3 ans, |
| • Agencements et aménagements | 3 à 8 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 ans. |

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

A la clôture des comptes, la valeur d'entrée des stocks est comparée à la valeur d'inventaire correspondant à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur des stocks, il convient de constater une dépréciation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 8 599.87 euros afin de tenir compte des risques financiers ou autres à la date de clôture des comptes de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations annuelles sont comptabilisées à l'encaissement et proratisées sur l'exercice à compter de la date de paiement.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 41 814 heures qui se décompose comme suit :

- 7849 heures au siège
- 13 979 heures aux délégations simples
- 19 986 heures aux délégations déclarées

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 25 €/heure correspond à un montant de 1 045 360 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Informations requises par l'article R.123-198-9° du code de commerce

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 200 € hors taxe.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 698			
TOTAL	69 698			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	1 452			
- Générales, agencements et aménagements divers	29 870			
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	6 275		2 245	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	37 597		2 245	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	8 875		3 184	
TOTAL	8 875		3 184	
TOTAL GENERAL	116 170		5 429	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			69 698	
TOTAL			69 698	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			1 452	
- Gales, agencements et aménagements divers			29 870	
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier			8 520	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			39 842	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			12 059	
TOTAL			12 059	
TOTAL GENERAL			121 599	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice			
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 800	5 050		64 851			
TOTAL	59 800	5 050		64 851			
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 452			1 452			
Installations générales, agencements et aménagements divers	29 870			29 870			
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 384	1 075		6 459			
Emballages récupérables et divers							
TOTAL	36 705	1 075		37 780			
TOTAL GENERAL	96 506	6 125		102 631			
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice		
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
	DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE			
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 059		12 059
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	27 103	27 103	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	4 335	4 335	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée	4 651	4 651	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	52 300	52 300	
Débiteurs divers	30 600	30 600	
Charges constatées d'avance	11 113	11 113	
	TOTAL	142 163	130 104
			12 059

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 612	33 612		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	3 862	3 862		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	15 223	15 223		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4	4		
Autres impôts, taxes et assimilés	234	234		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	45 409	45 409		
Produits constatés d'avance	95 564	95 564		
	TOTAL	193 907	193 907	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecart de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles	3 964				3 964
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	510 500		41 380		551 880
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	41 380	-41 380	23 461		23 461
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	555 843	-41 380	64 841		579 304

Commentaire

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges					
- litiges					
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	5 607	2 992			8 600
TOTAL II	5 607	2 992			8 600
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours	15 953	16 069			32 021
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
Total III	15 953	16 069			32 021
TOTAL GENERAL (I+II+III)	21 560	19 061			40 621
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		19 061			
- financières					
- exceptionnelles					

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 734	12 254
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 924	3 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 094	14 477
Instruments de trésorerie		
TOTAL	59 752	30 624

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 860	5 328
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	30 000	30 500
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	37 860	35 828

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Produits :	- D'exploitation	95 564	105 009
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		95 564	105 009

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Charges :	- D'exploitation	11 113	10 064
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		11 113	10 064

Commentaire

Ventilation des ressources d'exploitation

	Ventilation des ressources d'exploitation	Montant
Ventes librairies et revues		92 487
Prestations services (formations-stages-publicité)		31 417
Cotisations		260 343
Produits activités annexes (locations-voyages découverte-frais assemblée)		45 106
Dons		133 859
Subventions		73 910
Autres produits d'exploitation		1 092
	TOTAL	638 214

Commentaire



MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901

8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS

Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 18 avril 2025

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Khadija BOUTKHIL
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

